



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

20 février 2024

L'an 2024, le vingt février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 14/02/2024.

Date de convocation : 14 février 2024

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Florent BONDU, Patricia BOUCAULT, Thérèse MONNET, Céline ROUSSEL, Mickaël YOU.

Excusé(es) :

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Patricia BOUCAULT

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) **Finances** : vente du lot 4 Lot Pré Chevalier
- 2) **Finances** : achat terrain C1664
- 3) **Finances** : vente chemin la Haute Poissonnière
- 4) **Finances** : subventions aux associations
- 5) **Finances** : devis portes 1 rue Anne de Bretagne
- 6) **Travaux** : maîtrise d'œuvre 5b Contour René Gisteau
- 7) **Urbanisme** : validation du cabinet pour la révision du PLU
- 8) **Communication** : nouveau site internet
- 9) **Divers** :
Point sur l'achat d'un véhicule pour le service technique
Devis pour l'entretien de matériel au commerce
Devis pour l'entretien des lagunes
Fête communale

Le procès-verbal de la séance du 24/01/2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-02-01 : Finances : vente du lot 4 du Lotissement Pré Chevalier

L'agence SAFTI a transmis 2 propositions concernant l'achat du terrain du Lot 4 du lotissement Pré Chevalier.

Celle de Mr MONNIER Geoffroy qui habite déjà en tant que locataire dans le lotissement.

Celle de la SCI Néo Bat Breizh de Rennes représentée par Mr SEVIM.

Le conseil doit choisir entre les deux demandes et autoriser Mr le Maire ou son représentant à vendre ce terrain.

Caractéristique du terrain 582 m², au prix de 17 371€ TTC dont 4 800€ TTC de frais d'agence.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à vendre le lot 4 du lotissement « Pré Chevalier » à Monsieur MONNIER Geoffroy en basant leur vote sur le fait que Monsieur MONNIER habite déjà Eancé et que Mr SEVIM a déjà acheté un lot dans ce lotissement.

2024-02-02 : Finances : achat d'une partie du terrain C1664.

Pour poursuivre le dossier du lotissement, il est nécessaire d'acheter à Mr TURNER une partie de sa parcelle numérotée C1664.

Ce point avait été vu en 2023 en divers, il convient de finaliser cet achat en fixant le montant de la transaction et en autorisant Mr le Maire à acheter ce terrain.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à acheter à Mr TURNER une partie de son terrain référence C1664. La parcelle qui sera acquise aura une surface de 410m²
- Le conseil fixe le prix d'achat à 3200€.
- En plus du prix d'achat, la commune s'engage à prendre en charge les frais de géomètre, la clôture et l'abattage du sapin

2024-02-03- Vente d'une partie du chemin de la Haute Poissonnière

Ce point a été vu en septembre 2023. La famille POTTER souhaite acheter un bout du chemin communal référencé Z 46 qu'elle entretient et qui longe son terrain.

Le principe avait été accepté (4000€/hectare) mais suspendu en attente d'autres demandes éventuelles d'achats de chemin. Cela n'étant pas le cas, il est demandé au conseil d'autoriser Mr le Maire à lancer la procédure de vente de ce chemin en désignant un commissaire enquêteur et en ouvrant l'enquête publique.

Le conseil après en avoir délibéré

- décide de reporter ce point afin de savoir si les propriétaires des parcelles ZS 28 et 29, longeant la suite du chemin jusqu'à la rivière, seraient aussi intéressés pour acheter leur partie.

2024-02-04- Finances : Subventions aux associations

Monsieur le maire présente l'ensemble des demandes de subventions transmises par les associations pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de versement des subventions suivantes :

	Pour mémoire, CA 2023	Subventions 2024
ASCE	100 €	100€
UNC	160 €	160€
ACCA	250 €	250€
Club	650 €	650€
APPE	250 €	400€
ADMR	200 €	200€
Clic roche aux fées	172 €	175.20€
Association jumelage	33 €	33€
Prévention routière	22 €	22€
RPI les trois clochers		
Contrat d'association	16 227€	(8 maternelles x 1466€) + (11 primaires x 424)=16 392€
Cantine	5 412 €	17 enfants x 384.50€ = 6 537.27€
garderie	3 599,69 €	11 enfants 2 303.96€
Fournitures administratives	540 €	19 enfants x 30€= 570€
Piscine	408,98 €	11 séances à 3.40€ x 14 enfants = 523.60€
Total	26 187,67€	26 326.23€
Ecole La Guerche	401 €	424€

2024-02-05- Finances : devis changement de portes au 1 Rue Sainte Anne.

Différents devis ont été demandés. L'entreprise MAB a répondu pour la porte d'entrée : 3143.25€ HT soit 3316.13€ TTC. Pour la porte de derrière MAB avait transmis un devis de 948.76€ HT soit 1043.64€ TTC. En attente des devis de Nupied Menuiserie.

Les devis de la société Nudpied n'étant pas arrivés avant la réunion, Le conseil après en avoir délibéré, décide de reporter ce point car il souhaite comparer avant de faire son choix

2024-02-06 : Travaux : maîtrise d'œuvre pour les travaux du 5b Contour René Gisteau

Différent cabinets de maître d'œuvre ont été contactés pour s'occuper du dossier du 5 B Contour René Gisteau.

Le cabinet Le faucheur : 34 681.00€ HT soit 41 617.20€ TTC.

Atelier Dupriez Architectes : refus de répondre car trop de dossiers

Cabinet Liouville Jan et associés : pas répondu

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet Le Faucheur pour un montant de 34681.00€ HT soit 41 617.20€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

2024-02-07- Urbanisme : validation du Cabinet pour la modification du PLU.

Afin de réaliser le projet du lotissement du Trait Saint Jean, le conseil avait été informé qu'il était nécessaire de faire une révision simplifiée du PLU. L'Atelier d'Ys et le cabinet URBA avaient répondu.

Ateliers d'Ys : 4800€ HT

Urba : 2612.50€ HT

Ce point avait été reporté pour avoir plus de renseignements auprès du cabinet Urba.

Ce dernier a répondu en modifiant sa proposition pour inclure en plus du problème du lotissement la régularisation de certaines incohérences du PLU actuel. Cette nouvelle offre est de 3850€ HT.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition du cabinet Urba d'un montant de 3850€ HT soit 4620€ TTC afin de réaliser la modification du PLU
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

2024-02-08 – Communication : nouveau site internet

Devant les soucis rencontrés avec le fournisseur du site internet actuel de la commune, il a été demandé des informations auprès de Roche aux Fées Communauté.

Pour que la commune d'Eancé puisse avoir le site internet proposé par Roche aux fées communauté il est nécessaire de verser à Roche aux Fées communauté les frais de création du site correspondant à 0.23€ par habitant et de payer une prestation auprès de la société Serval Agency.

Cette prestation se compose d'une formation (250€ HT) et d'une intégration de documents dans le nouveaux site internet (250 € HT).

Le conseil après en avoir délibéré décide de changer le site internet en passant par Roche aux Fées Communauté.

Autorise Monsieur le maire à payer auprès de Roche aux Fées communauté les frais de création du site internet, soit 0.23€ par habitant.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec la société Serval Agency pour la formation au nouveau site internet, soit 250€ HT.

De garder en interne l'intégration et la mise en forme des textes et documents sur le nouveau site.

2024-02-09 : divers

**Point sur l'achat d'un véhicule pour le service technique
Devis pour l'entretien de matériel au commerce
Devis pour l'entretien des lagunes
Fête communale**

La séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal : 19 mars 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 23/02/2024 et de la publication le 23/02/2024.

Fait à EANCÉ le 23/02/2024.

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

Patricia BOUCAULT